

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

AVRIL
2011

PENSER ALTERNATIF AGIR COLLECTIF

67^e année - n°4 - avril 2011 (ne paraît pas en août) - dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA NOUVELLE CAMPAGNE DE LA CGSP WALLONNE

DOSSIER P.4



ÉDITO
L'absurdité poussée
à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
P. 3



OPINION
Pacte de l'Euro :
attention, danger !
P. 6



GAZELCO
Et maintenant, place
à la Programmation
Sociale 2011-2012 !
P. 9

Taxe Robin des Bois : le Parlement européen prend position contre la spéculation financière

Le Parlement européen vient d'émettre deux signaux forts à destination des gouvernements, de la Commission européenne et des marchés financiers.

Il a voté, le 8 mars, à une forte majorité (529 voix pour, 127 voix contre et 19 abstentions), le rapport de l'eurodéputée socialiste grecque Anni Podimata « sur les financements innovants à l'échelon mondial et à l'échelon européen », qui recommande la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Il a également adopté (à une majorité plus faible mais nette) un amendement au rapport Podimata indiquant que l'Union européenne devrait mettre en place la taxe même de façon unilatérale sans l'accord d'autres pays comme les USA ou le Japon, qui y sont hostiles.

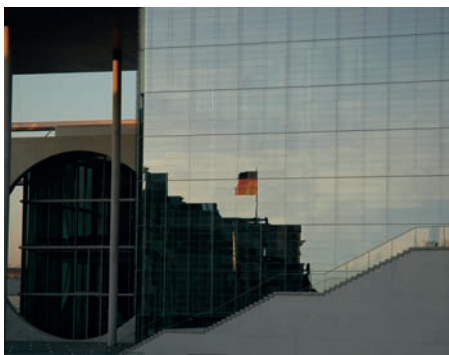
Sans attendre une hypothétique taxe au niveau mondial, une taxe au sein de l'Union européenne pourrait à elle seule déjà récolter des dizaines de milliards d'euros en faveur de la lutte contre le changement climatique et du développement. L'application d'un taux faible de taxation des transactions financières (TTF) devrait permettre de lever quelque 200 milliards d'euros annuels dans l'Union européenne. Cette taxe, similaire à celle élaborée par l'économiste James Tobin, représente surtout une avancée considérable visant à décourager les opérations spéculatives en les rendant plus coûteuses.



Délégation de militants à Berlin

La FGTB de Verriers a envoyé à Berlin, les 20 et 21 mars derniers, une délégation de militants (+/- 150 personnes).

L'objectif était de « signifier à Merkel (la Chancelière allemande) qu'on n'avait rien à faire de ses états d'âme et encore moins de ses diktats concernant le système d'indexation qui nous est propre », en venant manifester devant la Chancellerie fédérale. Cette action était une préparation aux actions menées également à Bruxelles le 24 mars dans le cadre du sommet européen.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Visites à Neufchâteau et à Redu

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise le **4 mai** un voyage en car à la Ferme des Sanglochons de Neufchâteau (Verlaine). Départ 9h derrière la gare de Charleroi Sud (coin de la rue de la Villette et de la rue Libioule).

Matin : visite du Musée du Jambon de Sanglochon. **Midi :** repas à la ferme, apéritif, assiette des Sanglochons, plates de Florenville gratinées au fromage d'Orval, Pils ou verre de vin. **Après-midi :** passage à Redu et visite d'un atelier de reliure.

Inscriptions : 071 797 111 pour le 19 avril au plus tard. Rens. 0495 340 928 Vanden Broeck Alphonse. Coût : 38 €/affiliés et 40 €/sympathisants, à verser sur le compte n°877-2028501-50 avec mention « Sanglochon ».

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'Amicale des pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, son 2^e tournoi de manille le **29 avril**. Celui-ci se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14 h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Huy

Procédures de recrutement à la SNCB

La Régionale organisera une séance d'information ouverte à tous sur les procédures de recrutement à la SNCB le **27 avril** à 10h. Auditorium CGSP de Huy, rue du Neufmoustier 8.

Renseignements et inscriptions : 085 824 555.

Namur

Fête du 1^{er} Mai

11h : meeting avec Jean-Claude Hubert, président de la FGTB, Joseph Thonon, secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur, Anne Demelenne, présidente de l'IW/FGTB et secrétaire fédérale FGTB, Yves Depas, secrétaire général du secteur « TBM » de la CGSP et Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

12h : barbecue géant (12 €/adulte - 6 €/enfant). Réservation obligatoire avant le 22 avril par versement sur compte n°636-3827404-08, communication : « SACNam 1^{er} mai 2011 » par téléphone : 071 72 91 12 / 43, par mail maryse.dussart@cgsp.be - veronique.lenaerts@cgsp.be.

L'absurdité poussée à l'extrême « la bonne gouvernance »

Quand l'autorité parle de « gestion en bon père de famille », de « bonne gestion publique », de « bonne gouvernance »,... ces propos réjouissent le citoyen qui pense : « Enfin ! Tout va s'arranger ! Plus de chômeurs, des retraites convenables assurées, une protection sociale renforcée, un niveau de vie correct pour tous les travailleurs ».

Le sommet européen réussit là un bel exercice de communication quand il invoque la bonne gouvernance pour sortir de la crise.

Info ? Intox ? Mais de quelle crise parle-t-on d'abord ?

Il est bon de rappeler que la crise relève à l'origine du secteur privé, qu'elle est financière et bancaire avant tout. Rappeler encore que les États membres de l'UE ont versé des milliards d'euros d'argent public pour sauver le système bancaire européen en totale perte après les subprimes. Choquée par l'ampleur d'une crise qu'elle n'a pas vu arriver, la Commission européenne s'est engagée publiquement il y a deux ans à mettre de l'ordre pour que pareille catastrophe ne se reproduise plus.

Aujourd'hui, force est de constater que :

- les marchés restent insuffisamment surveillés puisque les autorités ne se sont pas donné les moyens de le faire ;
- les bonus bancaires ne sont toujours pas limités (3,6 milliards d'euros pour les banques belges en 2010) ;
- les agences de notation ne sont soumises à aucune régulation et continuent leur travail de sape propice à la spéculation ;
- les instruments financiers opaques et autres produits toxiques continuent de plus belle à pourrir les marchés ;
- on continue à renforcer la base financière des banques avec de l'argent public.

C'est maintenant que les autorités européennes constatent – Oh ! Surprise ! – qu'il est impossible de respecter le pacte de stabilité et de croissance européen car les dettes publiques ont méchamment augmenté : les milliards d'euros donnés aux banques ont laissé des gouffres béants dans les budgets des États membres. L'Europe décide donc en 2010 de mettre les États membres sous pression pour équilibrer les finances publiques. Par un coup de baguette budgétaire et politique, la crise du secteur privé devient la crise du secteur public.

Bonne gouvernance, avez-vous dit ?

L'Europe demande donc à chaque État membre de prendre des mesures drastiques dans sa « gouvernance économique » en des termes politiques on ne peut plus clairs :

- elle renforce le pacte de stabilité en introduisant des sanctions pour les pays qui ne peuvent pas réduire leur dette publique ;
- elle oblige chaque État à présenter annuellement son budget national à la Commission européenne ;
- elle mesure la compétitivité de chaque État par des indicateurs axés sur les coûts salariaux par unité produite.

Il s'agit ici du « Pacte de compétitivité » de Merkel-Sarkozy repris par Van Rompuy-Barroso, sous l'appellation « Pacte de l'Euro ». Que contient-il, succinctement ?

- Les coûts salariaux dans le privé doivent suivre la productivité exclusivement et dans le public, ils doivent être « contenus ».
- La productivité doit être augmentée via des libéralisations plus poussées.
- Pour stimuler l'emploi, il faut davantage de flexicurité et l'impôt sur le travail doit diminuer et être remplacé par la hausse de la taxation de la consommation.
- L'assainissement des finances publiques est indispensable, au besoin par l'alignement des systèmes de retraites et le démantèlement des prépensions.

En résumé, la potion magique européenne de « bonne gouvernance » se base sur une perte réelle du pouvoir d'achat des travailleurs dans le privé puisque les salaires ne sont plus liés qu'à la productivité et plus à l'inflation. Cette proposition va plus loin que la suppression des mécanismes d'indexation !

Dans le secteur public, les salaires sont cités comme « cible » par l'Europe avec des réductions de masse salariale en perspective (blocage des salaires et diminution du volume de l'emploi). Les attaques contre les retraites et préretraites et des libéralisations-privatisations accrues constituent d'autres ingrédients de base de cette potion magique. Ce sont des remèdes économiques – qui ont déjà prouvé leur inefficacité par le passé – que l'on prescrit à des États malades socialement.

Une fois encore, les salaires, les dépenses sociales et les services publics devraient constituer des variables d'ajustement pour « sauver » la compétitivité des entreprises et protéger des futures crises de tous poils, qu'elles soient financières, bancaires, pétrolières,...

Un seul remède

Bonne gouvernance ? Oui, les actionnaires toucheront toujours des dividendes de plus en plus grands. Mais pour le reste... Pas de créations d'emploi garanties, pas d'amélioration du bien-être, pas d'avancées en justice sociale pour les travailleurs et les allocataires sociaux, au contraire, tout est revu à la baisse ! L'absurdité poussée à l'extrême. Et donc un seul remède : la combattre avec la FGTB et la CES.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

(11/03/2011)

La CGSP wallonne en campagne

« Penser alternatif, agir collectif »

Face à une certaine pensée unique néolibérale, la CGSP wallonne entend défendre une autre idée de la société égalitaire et solidaire. La campagne est lancée.

En 1995, Ignacio Ramonet, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* définissait la « pensée unique » de la façon suivante : « Dans les démocraties actuelles, de plus en plus de citoyens libres se sentent englués, poissés par une sorte de visqueuse doctrine qui, insensiblement, enveloppe tout raisonnement rebelle, l'inhibe, le trouble, le paralyse et finit par l'étouffer. Cette doctrine, c'est la pensée unique, la seule autorisée par une invisible et omniprésente police de l'opinion. » En tant qu'organisation syndicale, la CGSP wallonne est quotidiennement confrontée à cet état d'esprit.

Regagner la bataille des symboles et des valeurs

Cette perte progressive de nos repères nuit à notre capacité d'action et de mobilisation. Il faut donc regagner la bataille des mots, des symboles et des valeurs. Un véritable travail de reconquête. À l'ère du « chacun pour soi », de la fatalité et des dogmatismes (économiques, politiques ou religieux...), il nous appartient d'opposer la Solidarité, l'action et le libre-arbitre. Car, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le système capitaliste, des alternatives existent.

Il est important, en effet, de toujours rappeler que la richesse est le résultat de l'activité productive des salariés. Une partie de cette richesse est « mise en commun » (socialisée) à travers l'im-

pôt et les cotisations sociales. Cette socialisation des richesses permet de répondre, par l'organisation de services publics et de la sécurité sociale, à de nombreux droits sociaux fondamentaux qui ne seraient pas, ou pas correctement, rencontrés par le seul libre jeu du marché. Par exemple, l'enseignement, la culture, la protection sociale, les communications, les transports publics, la santé, l'eau, le logement... En outre, cette richesse qui sert à organiser et à développer les services publics et la protection sociale ne peut être accaparée par le système capitaliste.

Dans la période de financement collectif/public maximum, la Sécurité sociale absorbait près d'un tiers du PIB européen. Si on ajoute à cela le financement de l'ensemble des ser-



vices publics et de la fonction publique, la part de richesse produite par l'économie publique, les circuits de crédit et d'épargne publics, les mécanismes d'augmentation des salaires... le capitalisme, fin des années septante, contrôlait une part moins importante de la richesse collectivement produite qu'aujourd'hui.

Une posture plus revendicative

Face à la crise, « *il faut adopter une posture résolument revendicative, nous ne pouvons plus nous satisfaire de défendre nos droits acquis. Il en va bien évidemment ainsi en ce qui concerne les services publics.* » C'est là tout le fondement de la campagne. Cette démarche offensive passe par une refondation de la notion de service public dont la légitimité repose sur la satisfaction des besoins sociaux et dont le financement est assuré par une fiscalité fortement progressive touchant l'ensemble des revenus.

La faillite du système capitaliste et de son dogme du marché autorégulé nous donne une occasion unique de réaffirmer le rôle primordial des pouvoirs publics dans l'organisation de la vie en société.

L'ensemble des outils de redistribution des richesses sont la preuve irréfutable qu'une économie moderne peut être anticapitaliste !

Le développement, par l'État social démocratique, des institutions de socialisation permet de détourner une part importante de la richesse produite des circuits bancaires privés où se réalise l'essentiel du travail capitaliste. Il contribue à « euthanasier le rentier », pour reprendre les mots de Keynes.

La remise en cause du système capitaliste doit passer, immanquablement, par un renforcement de nos mécanismes collectifs de solidarité que sont les services publics et la protection sociale.

La CGSP wallonne défend une société égalitaire et solidaire et veut renforcer les mécanismes de solidarité : davantage de services publics, financés par une fiscalité juste, fortement progressive et touchant l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital ; plus de sécurité sociale et une revalorisation du salaire brut ; le plein emploi par la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatrice. Voilà l'objectif de la campagne de sensibilisation de la CGSP wallonne.

Cette Europe n'est pas la nôtre

Il est important également de dénoncer une dérive néolibérale. L'idée européenne de solidarité – qui existait lors de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier – a peu à peu été galvaudée au profit d'une idéologie politique. Le Traité de Rome fait d'abord le choix d'intégration "négative" dont l'objectif est l'élimination de l'ensemble des barrières qui entravent

la constitution d'un grand marché, en lieu et place de l'intégration, dite "positive" ou "politique". Cette tendance du départ s'aggrave d'année en année, avec l'Acte unique qui instaure le marché unique et, surtout,

le Traité de Maastricht, en 1993 qui crée la monnaie unique. L'Union économique et monétaire va ainsi diminuer considérablement les marges de manœuvre des États membres dans l'élaboration de leur politique économique.

La création d'une banque centrale indépendante centrée sur le seul objectif de lutte contre l'inflation et l'élaboration d'un "Pacte de stabilité" qui corsette la politique budgétaire des États membres complètent le dispositif. « *L'usage d'une monnaie unique dans un marché intérieur où règne une concurrence entre différents*

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

systèmes socioéconomiques renforce la concurrence par le bas en matière sociale et fiscale », comme le constatent les chercheurs Sophie Heine et Denis Stokkink.

Tout cela fournit un cadre cohérent qui permet la remise en cause des services publics, de la protection sociale, de l'intervention du secteur public dans l'économie ou encore de droit du travail qui sont considérés comme autant d'entraves à la liberté du marché qui n'a de cesse de s'approprier ces institutions sociales pour les marchandises et en retirer des profits maximaux.

Contrairement à ce qui est souvent proclamé – la neutralité des instruments européens sur le fonctionnement des services publics – il y a bel et bien une orientation voulue. L'essentiel des ressources d'une nation devrait, en effet, être réaffecté au secteur privé, proclamé comme le seul secteur efficace pour organiser une économie. Et le dernier projet concocté par la Commission Barroso, « *Europe2020* », n'est rien de plus que la transcription de ce travail visant à nier le rôle des autorités publiques.

Un blog, des affiches, des supports de réflexion

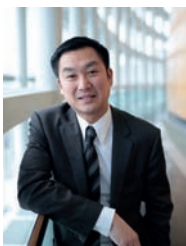
La campagne va se dérouler tout au long des mois à venir et être déclinée à travers plusieurs thématiques destinées à combattre certaines idées reçues : trop chère la fonction publique, mon œil ! Le salaire brut : une solution d'avenir. La pension légale : à développer en priorité... Cette campagne sera soutenue par une série d'affiches, un blog alimenté en permanence, des formations dispensées aux militants... ■

Blog : <http://penser-alternatif.be>

« Il faut
regagner
la bataille
des mots »

Pacte de l'Euro : attention, danger !

Liêm Hoang-Ngoc, député européen (PS français), économiste de la nouvelle génération, détaille l'effet des mesures budgétaires prévues par le « paquet gouvernance », déclinaison de la proposition franco-allemande de Pacte de compétitivité. Un train de réformes qui tuent dans l'œuf toute marge de manœuvre d'une politique de gauche.



La Commission européenne a rédigé un paquet de six directives qui doivent être adoptées lors de la session de juin (du Parlement européen), un « paquet gouvernance » qui est en réalité le frère jumeau du Pacte Merkel-Sarkozy. Pour les citoyens européens, la situation est résumée par le dicton : « *Peu m'importe de savoir qui tient le fusil, je ne vois qu'une chose : je ne suis pas du bon côté* ».

Au nom de la résorption des déséquilibres économiques intra-européens, le pacte impose de réduire les coûts salariaux des pays dont la balance commerciale est déficitaire. Il privilégie ainsi la solution néolibérale de gestion des « chocs asymétriques » par la flexibilité des marchés.

L'Europe peut-elle se passer de politique budgétaire ?

La voie sociale-démocrate, consistant à utiliser les fonds structurels pour faire converger vers le haut les pays déficitaires, est quant-à-elle condamnée par les récents choix du Conseil européen de ne pas accroître les ressources du budget communautaire.

Ce budget pourrait à l'évidence être abondé par la forte épargne européenne, que mobiliseraient des « Eurobonds ». Malheureusement, leur émission, qui nécessite une modification des traités, fait toujours débat alors qu'elle permettrait de faire face aux attaques spéculatives contre les dettes souveraines et de

financer les objectifs de la stratégie UE 2020. Ces derniers resteront, à défaut, lettre morte, comme le fut feu la Stratégie de Lisbonne.

La solution des Eurobonds

Dans un contexte où la politique monétaire s'avère incapable à elle seule de soutenir la reprise, l'Europe ne peut se passer de politiques budgétaires. À cet égard, la fin janvier 2011 fut marquée par le succès de l'émission de ce que les institutions européennes évitent pour l'heure d'appeler premiers *Eurobonds*. Or, les marchés se sont rués sur ces titres, émis à un taux relativement faible, par le Fonds européen de stabilité financière pour financer les dettes souveraines des pays faisant l'objet d'attaques spéculatives.

Ces titres pourraient également financer à hauteur honorable le budget communautaire pour alimenter les fonds structurels, nécessaires pour faire converger les nouveaux entrants vers les niveaux de développement des pays de l'ouest de l'Europe. Ceci rendrait possible l'harmonisation sociale et fiscale qui demeure un vœu pieux.

Le rachat des dettes souveraines par la BCE

Si, de surcroît, la Banque centrale européenne (BCE) déclarait au grand jour qu'elle rachetait massivement les dettes souveraines en cas de primes de risques injustifiées exigées par les marchés (comme elle a commencé à le faire en catimini sur le marché secondaire pour contourner les interdictions du Traité de Lisbonne), les États membres de l'Union européenne disposeraient de deux armes atomiques, dissuadant les marchés de spéculer cyniquement successivement sur l'une, puis sur l'autre des dettes souveraines.

Et si, par bonheur, les socialistes par-

venaient à promouvoir des normes contra-cycliques de politique budgétaire dans le cadre du « paquet gouvernance économique », les voies d'une véritable sortie de crise, s'appuyant sur des budgets ambitieux et la promotion du modèle social européen, seraient tracées.

Deux scénarios possibles

Ce scénario progressiste exige, à tout le moins, des avancées décisives vers le fédéralisme budgétaire et la nomination d'un Président de la BCE pragmatique.

À défaut, c'est un scénario d'enlèvement qui se dessinerait. Les embryons d'Eurobonds finiront par naître tant bien que mal, mais l'économie européenne qu'ils sont censés financer souffrira de rachitisme aigu, compte tenu de la poudre de lait, faite d'austérité budgétaire et salariale, dont elle sera nourrie. L'Europe replongerait vers la récession et les déficits persisteront, conduisant à de nouvelles mesures d'austérité, dogmatiquement imposées par les autorités européennes.

Ce scénario est peu perturbant pour les marchés, rassurés de voir se développer des « mécanismes de solidarité » assurant les créanciers des États d'être payés. Il perdurera tant que l'ajustement par les salaires et le chômage est socialement accepté... ■

Extrait d'une tribune parue dans Mediapart (www.mediapart.fr)

Site internet : www.liemhoangngoc.eu



L'austérité pèse sur le secteur public en Europe

Les travailleurs du secteur public, en Europe, ont été les premiers et les plus durement touchés par l'austérité. Ils sont une « cible facile » pour les ministres des Finances qui cherchent à réduire les importants déficits publics, rapidement et simplement, en diminuant les salaires dans le secteur public pratiquement du jour au lendemain.

Un grand nombre d'emplois publics ont au même moment été supprimés par le non renouvellement de contrats temporaires. D'autres pertes d'emplois seront à déplorer à moyen terme lorsque des travailleurs quittant le service public ne seront pas remplacés. Une raison supplémentaire de viser le secteur public est l'« effet domino » que les réductions salariales dans ce secteur ont sur le reste de l'économie : si de telles réductions sont appliquées dans le secteur public, il devient alors logique de les appliquer également dans le secteur privé.

Effet domino sur les salaires

Si le salaire moyen diminue, le niveau du salaire minimum est à son tour mis sous pression. Et, si toute la structure salariale est affectée, les allocations de chômage doivent également être réduites afin de rétablir des incitants financiers pour que les chômeurs retrouvent du travail.

C'est ainsi que les réductions de salaires dans le secteur public constituent la première étape d'une très forte spirale sociale négative. Les mesures d'austérité prises dans de nombreux pays membres de l'UE illustrent la brutalité dévastatrice à laquelle les travailleurs du secteur public doivent faire face dans tous ces pays.

Tour d'Europe de l'austérité

Les salaires nominaux ont été bloqués en Bulgarie, Pologne, Roumanie, France, Espagne, Slovaquie, Italie et Portugal. Dans plusieurs de ces pays, ces blocages ne sont pas limités à un an mais seront maintenus pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Compte tenu de l'inflation, le blocage des salaires nominaux revient à une véritable diminution des salaires.

Suivant les pays, le blocage des salaires nominaux est suivi ou précédé

d'une réduction de ces salaires. L'Allemagne va réduire les salaires du secteur public de 2,5 % en 2011 alors que l'Espagne les a déjà réduits de 5 % en 2010. Le Portugal a pendant ce temps instauré une réduction salariale de 10 % quoique celle-ci ne soit d'application que pour les salaires supérieurs à 1 500 euros. L'Estonie et la Lituanie ont réduit les salaires d'environ 8 %.

Vient ensuite l'Irlande où les salaires dans le secteur public ont été réduits en différentes étapes d'à peu près 13 %. Ces réductions sont même plus importantes encore en Grèce (-20 %) et en Roumanie (-25 %). La palme revient à la Lettonie qui bat tous les records avec des diminutions de salaires allant jusqu'à 50 % !

Au même moment, l'emploi dans le secteur public est sacrifié : la Pologne et la Bulgarie vont le réduire de 10 %. La Roumanie a annoncé 250 000 pertes d'emplois dans le secteur public tandis que le Royaume-Uni a récemment fait état d'une réduction de 490 000 emplois, soit 10 % de la main-d'œuvre totale du secteur public.

Des conséquences très graves

Pour l'économie européenne, les conséquences de l'austérité dans le secteur public seront très graves.

Au vu des chiffres, on peut s'attendre à ce qu'un million de travailleurs du secteur public perdent leur emploi dans les toutes prochaines années. Ces pertes d'emplois directs se traduiront dans l'économie par une moindre demande et de moindres dépenses qui, à leur tour, entraîneront des pertes d'emplois indirects. Dès lors, après la perte de 5 millions d'emplois

durant la récession, de 1,5 à 2 millions d'emplois supplémentaires seront perdus ! Il faut noter qu'il s'agit là d'une estimation prudente car les effets de la demande négative induite par les réductions de salaires dans le secteur public n'ont pas été pris en compte.

« L'austérité ne marchera pas. Mais elle nous mènera à la ruine ! »

En outre, du fait de l'importante dette du secteur privé dans les pays où les réductions sont les plus sévères (Royaume-Uni, Espagne, Portugal), la dynamique de création d'emplois dans le secteur privé ne suffira pas à compenser ces coups supplémentaires portés à l'emploi. L'austérité dans le secteur public signifie donc qu'un taux de chômage élevé s'installe pour de nombreuses années.

En plus des effets immédiats sur la demande et l'activité économique, il y aura également des effets structurels. Les emplois et les salaires du secteur public ne doivent pas être seulement considérés comme des coûts. Ils doivent au contraire être vus comme un investissement pour l'avenir de l'économie et de la société. Si des écoles et des hôpitaux ferment, si les investissements dans l'enseignement diminuent, si les services de programmation des infrastructures publiques sont réduits, si on assiste à un exode de personnel qualifié (enseignants, médecins, infirmières, ingénieurs,...) vers d'autres pays et régions du monde, l'économie souffrira alors aussi à long terme. ■

Article extrait du Moniteur de l'Austérité de la Confédération européenne des syndicats : <http://www.etuc.org/r/1599>

Pour une loi de financement **solidaire et équitable**

Dans la suite logique de la fédéralisation de l'État mise en œuvre au fil des réformes institutionnelles successives, le financement des entités fédérées - communautés et régions - relève d'un mécanisme technique, complexe et évolutif. À l'heure de nouvelles réformes institutionnelles d'envergure, il est capital, singulièrement pour Bruxelles, de refonder cette loi de financement sur des principes solidaires et équitables.

Depuis 1989, la loi spéciale de financement organise les transferts de moyens entre l'État fédéral, les communautés et les régions. De réforme en réformes, ces deux dernières entités ayant progressivement reçu plus de compétences, ont vu augmenter les transferts dans leur direction. Le mécanisme de répartition s'est modifié et s'est agrémenté de nombreuses mesures d'arbitrage destinées à corriger tant bien que mal les distorsions dans la répartition des moyens. Après de multiples adaptations, la loi spéciale de financement comporte quelques anomalies que chacun s'entend à vouloir réformer. Tout le problème est de savoir comment, tant les approches et perceptions sont différentes selon qu'on se trouve au nord, au sud ou à Bruxelles.

Faut-il le rappeler, dans notre pays, l'impôt des personnes physiques (IPP) est perçu par l'État fédéral en fonction du lieu de résidence. Les régions, qui disposent de l'autonomie fiscale (elles prélèvent des taxes et décident de leur destination budgétaire) sont financées par des dotations fédérales provenant de l'IPP, mais également par les recettes de leurs propres taxes.

Les communautés, compétentes pour la culture, l'enseignement, la santé, le sport, etc., ne disposent d'aucune autonomie fiscale et dépendent donc du niveau fédéral pour leur financement. Leurs ressources proviennent pour 70 % de la TVA (taxe non personnalisée) et pour 25 % du rendement de l'IPP.

D'autres principes interviennent dans les calculs de répartition, un principe de solidarité qui veut que les plus riches contribuent au financement des plus pauvres, mais également un principe de « juste retour » qui joue en fonction du rendement de

l'IPP dans chaque entité ; on pourrait le résumer par la formule « I want my money back ».

Dans un système aussi complexe, les différentes entités fédérées ne trouvent pas toujours leur compte, loin s'en faut.

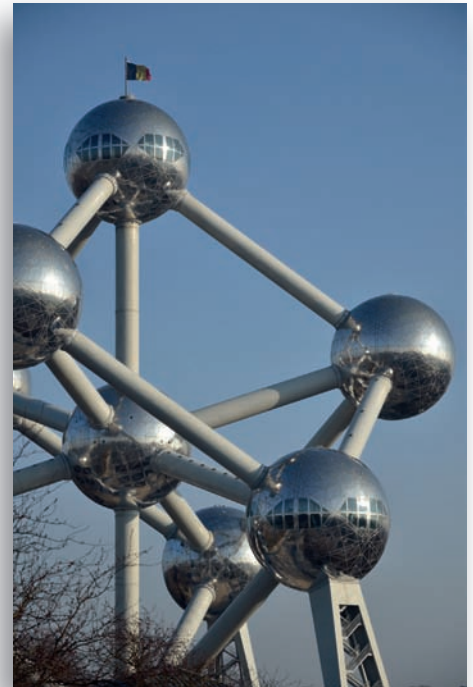
La revendication de plus d'autonomie régionale est susceptible de présenter des effets pervers. Par exemple, dans cette logique, les régions les plus riches pourraient être tentées de développer une concurrence fiscale créant une discrimination sociale sur base du lieu de résidence. Il se pourrait en effet que dans une même entreprise employant des travailleurs habitant dans des régions différentes, ces derniers reçoivent un même salaire brut, mais que leurs rémunérations nettes respectives soient différentes suite à l'application de barèmes différenciés du précompte professionnel !

En Région bruxelloise, la discrimination serait plus criante encore car on pourrait voir s'installer des différences de traitement entre francophones et néerlandophones sur le plan des avantages sociaux.

Le paradoxe bruxellois

L'inéquité des clés de répartition est particulièrement flagrante dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, elle a contribué à 19 % du PIB¹ alors qu'elle n'a reçu que 8,5 % de financement provenant de l'IPP. Cette part élevée dans la production de richesse témoigne de son intense dynamisme économique tandis que son faible rendement pour l'IPP illustre la faiblesse du revenu moyen des habitants.

C'est ainsi qu'en vingt ans, la Région de Bruxelles-Capitale est passée de 13 % au-dessus de la moyenne nationale à 14 % en-dessous de celle-ci !



Au moment de travailler sur une nouvelle réforme institutionnelle, il faudra que le gouvernement tienne compte de ces aspects et se montre créatif pour imaginer d'autres clés de répartition permettant de donner à Bruxelles les moyens financiers structurels dont elle a absolument besoin. On devrait donc intégrer davantage de critères objectifs dans les mécanismes d'attribution de moyens financiers aux communautés et régions, comme par exemple le nombre d'élèves inscrits dans les réseaux d'enseignement ou encore la population dans chaque communauté.

Des solutions équitables et solidaires existent. L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP les défendra.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be

1. Le produit intérieur brut est une estimation de la richesse créée dans le pays sur une période donnée.

Et maintenant, place à la Programmation Sociale 2011-2012 !

Outre l'« *Accord Inter Professionnel* » (AIP) dont on a parlé abondamment ces derniers mois dans les médias, cette année sera marquée aussi dans notre secteur par la fameuse « *Programmation Sociale* » (PS). En effet, tous les deux ans, représentants des travailleurs et des employeurs cherchent à conclure un accord sur une **amélioration** des conditions salariales et sociales. Ça sera donc le cas également dans le *Secteur du Gaz & de l'Électricité (CP326)* par le biais d'une « *Convention Collective de Travail* » (CCT).

Un secteur en expansion économique

Même si cette fois-ci l'AIP ne laisse pas de marge de manœuvre exceptionnelle, les entreprises de la CP326 ont pour la plupart « **redoré leur blason** » de façon spectaculaire après la crise financière de 2008. Au point d'engranger des résultats et des bénéfices exceptionnels. À présent, le monde patronal doit veiller à une juste **répartition des richesses** avec les travailleurs, plutôt que de s'octroyer comme d'habitude des « bonus » indécents ou de rétribuer honteusement le capital.

Que peut-on espérer pour 2011-2012 ?

Évidemment, les instances et les militants de GAZELCO ont déjà « planché » sur le sujet, et des pistes de réflexion ont déjà été retenues. Citons notamment :

- volonté de conclure une CCT sectorielle d'une durée de 2 ans (du 1/1/2011 au 31/12/2012) ;
- au niveau de l'emploi, prolongation des mesures existantes (groupes à risques), et améliorations sur la période d'essai (assimilation de tous les contrats de travail, suppression du jour de carence) ;
- augmentation récurrente maximale du pouvoir d'achat pour tous les travailleurs, et application de nouvelles mesures pour les « NCT » (agents « Nouvelles Conditions de Travail ») : barème lié à l'ancienneté (sur 14 classes), instauration d'un 14^{ème} mois, instauration de congés de fidélité... ;
- amélioration du système de départ anticipé (à 58 ans en général, mesures d'allègement de fin de carrière, transfert des compétences) et dispositions vis-à-vis des pensionnés (assurance hospitalisation, avantages tarifaires, soins ambulatoires, péréquation au bien-être...) ;
- plusieurs améliorations dans les mesures sociales : non-proratation des jours de congés « RTT », suppression de la franchise des soins de santé, élargissement de l'assurance « vie privée », amélioration du système de pension Enerbel, instauration de congés pour « raison familiale » et « don de sang », élargissement du crédit-temps, amélioration des modalités « 9 jours/10 jours », de l'indemnité vélo... ;
- maximalisation de la prime syndicale et du fonds de formation ;
- autres améliorations diverses : prime linguistique, prime permis de conduire,...

Comme vous pouvez le constater, il y a « du pain sur la planche » et nous y reviendrons plus en détail ultérieurement. Mais une chose est sûre : nous aurons besoin de toutes nos forces vives et de la solidarité de tous les travailleurs pour obtenir quelque chose d'acceptable.

Encore une fois, notre force c'est vous !

*Philippe Demol
Secrétaire fédéral Gazelco*

L'indexation n'a que du bon ! (article FGTB)

Pourquoi les travailleurs tiennent-ils tellement à l'indexation automatique ?

Ce n'est pas difficile à comprendre : s'il n'y avait d'indexation automatique des salaires et des allocations, on perdrait chaque année 3 % de notre pouvoir d'achat.

En 2004, on a procédé à une réforme de l'index. On a remis alors le compteur à zéro (base 100).

Depuis, l'index qui mesure la hausse des prix a augmenté de 15,66 points. L'indice santé, c'est-à-dire l'index dont on exclut les produits pétroliers (sauf le mazout de chauffage), le tabac et l'alcool, a augmenté de 14,38 points. C'est cet indice qui sert à indexer les salaires, les allocations sociales et les loyers. Si on n'avait pas de système d'indexation automatique, tout le monde se serait appauvri de 15 %.

C'est en tout cas vrai pour les allocataires sociaux et les bas salaires. On voit en effet dans les pays voisins qui n'ont pas l'indexation automatique que les salaires progressent quand même. Soit parce que ceux qui sont en position de force peuvent négocier de meilleurs salaires ou des augmentations à titre individuel. Soit parce que les syndicats peuvent négocier collectivement des augmentations.

L'indexation automatique est donc un facteur de solidarité. On peut lui reprocher que les salaires les plus élevés reçoivent le même pourcentage d'augmentation que les salaires les plus bas, donc plus en termes absolus. Vu dans l'autre sens, on peut dire que l'indexation automatique ne fait que maintenir le statu quo : personne ne gagne, personne ne perd, chacun conserve le même pouvoir d'achat. L'écart entre les bas et les hauts salaires ne s'élargit pas. Et quelque part, l'État de la

sécurité sociale s'y retrouve puisque les plus hauts salaires payeront plus d'impôts et de cotisations sociales.

Mais l'indexation automatique a d'autres vertus. On a vu depuis le début de la crise que la Belgique a mieux résisté que la plupart des pays d'Europe. Cela tient à ses amortisseurs économiques. On compte parmi ces amortisseurs :

- le chômage temporaire qui a permis de ne pas licencier des milliers de travailleurs ;
- le poids du secteur public qui est moins soumis aux aléas du marché ;
- l'indexation automatique qui permet de maintenir le pouvoir d'achat et donc le niveau de la consommation intérieure, donc l'activité des entreprises – souvent des PME – qui en vivent ainsi que des commerçants.

En résumé, les salaires ne font que suivre l'évolution des prix – et encore imparfaitement puisque l'index santé évolue moins vite que l'inflation. Par contre, les produits pétroliers, l'énergie et les denrées alimentaires augmentent plus que l'inflation.

Les provocations qui visent à remettre en question l'indexation automatique des salaires se font de plus en plus présentes. Certains employeurs, l'Allemagne et la France, l'OCDE et la Banque centrale européenne, tous veulent, d'une façon ou d'une autre, revoir notre système de protection du pouvoir d'achat.

Pour la FGTB, il est urgent de s'attaquer aux causes de l'augmentation des prix, qui réside en Belgique pour moitié dans le coût de l'énergie... Les fournisseurs de gaz profitent largement de la libéralisation des prix pour faire ce qu'ils veulent. Ils font en sorte de pouvoir préserver leur marge bénéficiaire et répercutent les fluctuations

principalement sur les consommateurs.

Indexation et inflation

Si le retour de l'inflation inquiète les entreprises et les sphères politiques, les syndicats ne sont pas en reste. En cause, la volonté affichée par certains de revoir l'indexation automatique des salaires, qui a pour objectif de neutraliser les effets de l'inflation (hausse des prix) sur les salaires.

Après l'OCDE et la Banque centrale européenne, c'est la chancelière allemande Angela Merkel et le Président français Nicolas Sarkozy qui nous « conseillent » de supprimer notre système d'indexation automatique des salaires. Yves Leterme s'y est fermement opposé mais la Banque nationale suggère aussi de revoir le système.

Avant le début des négociations interprofessionnelles, les représentants des employeurs – et en particulier la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) – avaient aussi exprimé leur volonté de voir l'indexation automatique des salaires supprimée. Bien entendu, les syndicats ont refusé tout net.

Fluctuations des prix de l'énergie

Dans le projet d'Accord interprofessionnel mis sur la table en janvier dernier, les employeurs avaient réussi à obtenir qu'une étude approfondie de l'index soit réalisée en vue d'en supprimer sa volatilité.

Les employeurs ont proposé de revoir le système. Ils sont partis du constat, aujourd'hui partagé et conforté par la Banque nationale, que les prix de l'énergie sont largement responsables de l'inflation, plus élevée chez nous que chez nos voisins européens. En effet, les prix du gaz et de

l'électricité sont responsables pour 10 % des fluctuations de l'index.

L'idée de la FEB pour réduire l'influence des prix de l'énergie sur l'index est de créer un index « vert » sur le modèle de l'index santé, c'est-à-dire en excluant du calcul de l'index les prix de l'énergie qui y sont encore.

Ce n'est pas l'index santé mais bien l'évolution de la moyenne des index santé qui commande des sauts d'index. Ainsi la FEB a aussi proposé un lissage de l'index santé sur 12 mois plutôt que sur 4 mois actuellement.

Mais pourquoi vouloir lisser l'index plutôt que de lisser les prix de l'énergie qui fluctuent allègrement au gré des crises internationales, des marées noires, de la spéculation, ou encore du bon vouloir des distributeurs de gaz

et d'électricité depuis que ces secteurs ont été libéralisés ?

L'avis de la Banque nationale belge (BNB)

La Banque nationale s'est penchée sur la question des prix du gaz et de l'électricité : les prix de l'énergie et notamment du gaz évoluent chez nous plus vite et plus fort que chez nos voisins et cela explique en grande partie l'inflation plus élevée en Belgique qu'en France, aux Pays-Bas ou en Allemagne.

En bref, il semble que les fournisseurs de gaz profitent largement de la libéralisation des prix pour faire ce qu'ils veulent.

Ils font en sorte de pouvoir préserver leur marge bénéficiaire et répercutent

les fluctuations principalement sur les consommateurs résidentiels. Au point que la BNB parle de tarification « discrétionnaire » et opaque. Rien n'indique donc que les tarifs pratiqués correspondent à une réelle évolution des coûts de production.

En résumé, la BNB suggère dans son rapport annuel qu'il serait bon de contrôler les prix de l'énergie. Dans d'autres pays (Danemark, France, Allemagne), il existe des systèmes de limitation des prix ou d'encadrement du marché. ■

Défendre et étendre les services publics

**Les services publics,
NOTRE patrimoine**

DEFENDONS-LES !

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

Tableau comparatif établi à l'ancienneté maximale

forfait d'index ancien 134,05

index 1,1421

01/03/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFETRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFETRABEL	€	%	FB
1	5418,93	A	3638,55	-1780,38	83870,65	50648,62	33222,03	-39,61%	1.340.173
2	5091,77	A	3638,55	-1453,22	78939,27	50648,62	28290,65	-35,84%	1.141.242
3	4789,77	B	3289,53	-1500,24	74387,14	45790,26	28596,88	-38,44%	1.153.595
4	4512,95	B	3289,53	-1223,42	70214,55	45790,26	24424,29	-34,79%	985.273
5	4261,29	C	3011,83	-1249,46	66421,20	41924,67	24496,53	-36,88%	988.188
6	4059,96	C	3011,83	-1048,13	63386,49	41924,67	21461,82	-33,86%	865.768
7	3908,96	D	2783,34	-1125,62	61110,42	38744,09	22366,33	-36,60%	902.256
8	3783,13	E	2584,34	-1198,79	59213,75	35974,01	23239,74	-39,25%	937.489
9	3657,30	F	2418,45	-1238,85	57317,08	33664,82	23652,26	-41,27%	954.130
10	3531,47	G	2279,39	-1252,08	55420,40	31729,11	23691,29	-42,75%	955.704
11	3405,64	HB1 - HB2	2191,30	-1214,34	53523,73	30502,9	23020,83	-43,01%	928.658
12	3279,81	HB1 - HB2	2191,30	-1088,51	51627,06	30502,9	21124,16	-40,92%	852.147
13	3153,98	HA1 - HA2	2148,34	-1005,64	49730,38	29904,89	19825,49	-39,87%	799.758
14	3028,15	HA1 - HA2	2148,34	-879,81	47833,71	29904,89	17928,82	-37,48%	723.247

Tableau comparatif établi à l'ancienneté zéro

forfait d'index ancien 134,05

index 1,1421

01/03/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFETRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFETRABEL	€	%	FB
1	3396,32	A	2910,84	-485,48	53383,25	40518,89	12864,36	-24,10%	518.947
2	3194,37	A	2910,84	-283,53	50339,19	40518,89	9820,30	-19,51%	396.150
3	3007,95	B	2631,63	-376,32	47529,23	36632,29	10896,94	-22,93%	439.581
4	2837,07	B	2631,63	-205,44	44953,50	36632,29	8321,21	-18,51%	335.677
5	2681,73	C	2409,48	-272,25	42612,02	33539,96	9072,06	-21,29%	365.966
6	2557,45	C	2409,48	-147,97	40738,71	33539,96	7198,75	-17,67%	290.397
7	2464,24	D	2226,67	-237,57	39333,73	30995,25	8338,48	-21,20%	336.373
8	2386,57	E	2067,48	-319,09	38162,98	28779,32	9383,66	-24,59%	378.536
9	2308,90	F	1934,75	-374,15	36992,24	26931,72	10060,52	-27,20%	405.840
10	2231,22	G	1823,51	-407,71	35821,35	25383,26	10438,09	-29,14%	421.072
11	2153,55	HB1 - HB2	1753,04	-400,51	34650,60	24402,32	10248,28	-29,58%	413.415
12	2075,88	HB1 - HB2	1753,04	-322,84	33479,86	24402,32	9077,54	-27,11%	366.187
13	1998,20	HA1 - HA2	1718,67	-279,53	32308,97	23923,89	8385,08	-25,95%	338.253
14	1920,53	HA1 - HA2	1718,67	-201,86	31138,22	23923,89	7214,33	-23,17%	291.025

Traitement mensuel paritaire y inclus le forfait d'index ancien.

Traitement annuel paritaire = (traitement mensuel x 15,0733) + ((2 primes fixes + double pécule sur 2 primes fixes) x index mois)

Traitement annuel efetrabel = traitement mensuel x 13,92

BARÈME EFEGTRABEL

EVOLUTION SALARIALE nouveaux engagés 01-01-2002

Anc.	14 - 13			12 - 11			10			9			8			7			6 - 5			4 - 3			2 - 1	
	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	F3	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2							
40	2148,34	2578,01	2191,30	2629,56	2279,39	2735,28	2418,45	2902,14	2584,34	3101,22	2783,34	3340,00	3011,83	3614,22	3289,53	3947,45	3638,55	4366,27								
39	2148,34	2578,01	2191,30	2629,56	2279,39	2735,28	2418,45	2902,14	2584,34	3101,22	2783,34	3340,00	3011,83	3614,22	3289,53	3947,45	3638,55	4366,27								
38	2148,34	2578,01	2191,30	2629,56	2279,39	2735,28	2418,45	2902,14	2584,34	3101,22	2783,34	3340,00	3011,83	3614,22	3289,53	3947,45	3638,55	4366,27								
37	2148,34	2578,01	2191,30	2629,56	2279,39	2735,28	2418,45	2902,14	2584,34	3101,22	2783,34	3340,00	3011,83	3614,22	3289,53	3947,45	3638,55	4366,27								
36	2148,34	2578,01	2191,30	2629,56	2279,39	2735,28	2418,45	2902,14	2584,34	3101,22	2783,34	3340,00	3011,83	3614,22	3289,53	3947,45	3638,55	4366,27								
35	2148,34	2577,42	2191,30	2628,90	2279,39	2734,66	2418,45	2901,46	2584,34	3100,49	2783,34	3339,26	3011,83	3613,39	3289,53	3946,55	3638,55	4365,27								
34	2148,34	2577,42	2191,30	2628,90	2279,39	2734,66	2418,45	2901,46	2584,34	3100,49	2783,34	3339,26	3011,83	3613,39	3289,53	3946,55	3638,55	4365,27								
33	2148,34	2551,90	2191,30	2603,05	2279,39	2707,58	2418,45	2872,73	2584,34	3069,79	2783,34	3306,20	3011,83	3577,61	3289,53	3907,48	3638,55	4322,05								
32	2148,34	2551,90	2191,30	2603,05	2279,39	2707,58	2418,45	2872,73	2584,34	3069,79	2783,34	3306,20	3011,83	3577,61	3289,53	3907,48	3638,55	4322,05								
31	2148,34	2526,63	2191,30	2577,19	2279,39	2680,77	2418,45	2844,29	2584,34	3039,40	2783,34	3273,47	3011,83	3542,19	3289,53	3868,79	3638,55	4279,26								
30	2148,34	2526,63	2191,30	2577,19	2279,39	2680,77	2418,45	2844,29	2584,34	3039,40	2783,34	3273,47	3011,83	3542,19	3289,53	3868,79	3638,55	4279,26								
29	2148,34	2501,61	2191,30	2551,77	2279,39	2654,23	2418,45	2816,13	2584,34	3009,31	2783,34	3241,06	3011,83	3507,12	3289,53	3830,49	3638,55	4236,89								
28	2148,34	2501,61	2191,30	2551,77	2279,39	2654,23	2418,45	2816,13	2584,34	3009,31	2783,34	3241,06	3011,83	3507,12	3289,53	3830,49	3638,55	4236,89								
27	2148,34	2476,84	2191,30	2526,35	2279,39	2627,95	2418,45	2788,25	2584,34	2979,51	2783,34	3208,97	3011,83	3472,40	3289,53	3792,56	3638,55	4194,94								
26	2148,34	2476,84	2191,30	2526,35	2279,39	2627,95	2418,45	2788,25	2584,34	2979,51	2783,34	3208,97	3011,83	3472,40	3289,53	3792,56	3638,55	4194,94								
25	2148,34	2452,32	2191,30	2501,37	2279,39	2601,93	2418,45	2760,64	2584,34	2950,01	2783,34	3177,20	3011,83	3438,02	3289,53	3755,01	3638,55	4153,41								
24	2148,34	2452,32	2191,30	2501,37	2279,39	2601,93	2418,45	2760,64	2584,34	2950,01	2783,34	3177,20	3011,83	3438,02	3289,53	3755,01	3638,55	4153,41								
23	2148,34	2428,04	2191,30	2476,61	2279,39	2576,17	2418,45	2733,31	2584,34	2920,80	2783,34	3145,74	3011,83	3403,98	3289,53	3717,83	3638,55	4112,29								
22	2148,34	2428,04	2191,30	2476,61	2279,39	2576,17	2418,45	2733,31	2584,34	2920,80	2783,34	3145,74	3011,83	3403,98	3289,53	3717,83	3638,55	4112,29								
21	2148,34	2404,00	2191,30	2452,07	2279,39	2550,66	2418,45	2706,25	2584,34	2891,88	2783,34	3114,59	3011,83	3370,28	3289,53	3681,02	3638,55	4071,57								
20	2148,34	2404,00	2191,30	2452,07	2279,39	2550,66	2418,45	2706,25	2584,34	2891,88	2783,34	3114,59	3011,83	3370,28	3289,53	3681,02	3638,55	4071,57								
19	2148,34	2356,86	2191,30	2404,08	2279,39	2500,65	2418,45	2653,19	2584,34	2835,18	2783,34	3053,52	3011,83	3304,20	3289,53	3608,84	3638,55	3991,74								
18	2148,34	2356,86	2191,30	2404,08	2279,39	2500,65	2418,45	2653,19	2584,34	2835,18	2783,34	3053,52	3011,83	3304,20	3289,53	3608,84	3638,55	3991,74								
17	2148,34	2310,65	2191,30	2356,96	2279,39	2451,62	2418,45	2601,17	2584,34	2779,59	2783,34	2993,65	3011,83	3239,41	3289,53	3538,08	3638,55	3913,47								
16	2138,00	2310,65	2180,76	2356,97	2268,43	2451,62	2406,80	2601,17	2571,90	2779,59	2769,95	2993,65	2997,36	3239,41	3273,69	3538,08	3621,04	3913,47								
15	2116,83	2265,34	2159,17	2310,74	2245,97	2403,55	2382,97	2550,17	2546,44	2725,09	2742,52	2934,95	2967,68	3175,89	3241,28	3468,71	3585,19	3836,74								
14	2095,87	2265,34	2137,79	2310,74	2223,73	2403,55	2359,38	2550,17	2521,23	2725,09	2715,37	2934,95	2938,30	3175,89	3209,19	3468,71	3549,69	3836,74								
13	2075,12	2220,92	2116,62	2265,42	2201,71	2356,42	2336,02	2500,17	2496,27	2671,66	2688,49	2877,40	2909,21	3113,62	3177,42	3400,70	3514,54	3761,51								
12	2054,57	2220,92	2095,66	2265,41	2179,91	2356,42	2312,89	2500,17	2471,55	2671,66	2661,87	2877,40	2880,41	3113,62	3145,96	3400,70	3479,74	3761,51								
11	2034,23	2177,37	2074,91	2220,98	2158,33	2310,22	2289,99	2451,15	2447,08	2619,27	2635,51	2820,98	2851,89	3052,57	3114,81	3334,02	3445,29	3687,75								
10	2014,09	2177,37	2054,37	2220,98	2136,96	2310,22	2267,32	2451,15	2422,85	2619,27	2609,42	2820,98	2823,65	3052,57	3083,97	3334,02	3411,18	3687,75								
9	1994,15	2113,95	2034,03	2156,28	2115,80	2242,93	2244,87	2379,76	2398,86	2542,98	2583,58	2738,82	2795,69	2963,66	3053,44	3236,91	3377,41	3580,34								
8	1974,41	2093,02	2013,89	2134,92	2094,85	2220,72	2222,64	2356,20	2375,11	2517,80	2558,00	2711,70	2768,01	2934,32	3023,21	3204,86	3343,97	3544,89								
7	1954,86	2032,06	1993,95	2072,71	2074,11	2156,04	2200,63	2287,57	2351,59	2444,47	2532,67	2632,72	2740,60	2848,85	2993,28	3111,51	3310,86	3441,64								
6	1935,50	2011,94	1974,21	2052,19	2053,57	2134,69	2178,84	2264,92	2328,31	2420,27	2507,59	2606,65	2713,47	2820,64	2963,64	3080,70	3278,08	3407,56								
5	1897,55	1953,34	1935,50	1992,40	2013,30	2072,51	2136,12	2198,95	2282,66	2349,78	2458,42	2530,73	2660,26	2738,49	2905,53	2990,97	3213,80	3308,31								
4	1860,34	1934,00	1897,55	1972,69	1973,82	2051,99	2094,24	2177,18	2237,90	2326,51	2410,22	2505,67	2608,10	2711,38	2848,56	2961,36	3150,78	3275,55								
3	1823,86	1859,62	1860,34	1896,80	1935,12	1973,07	2053,18	2093,44	2194,02	2237,03	2362,96	2409,30	2556,96	2607,10	2792,71	2847,46	3089,00	3149,57								
2	1788,10	1823,16	1823,86	1859,61	1897,18	1934,38	2012,92	2052,39	2151,00	2193,17	2316,63	2362,06	2506,82	2559,98	2737,95	2791,63	3028,43	3087,81								
1	1753,04	1753,04	1788,10	1859,98	1859,98	1859,98	1973,45	1973,45	2108,82	2108,82	2271,21	2271,21	2457,67	2457,67	2684,26	2684,26	2969,05	2969,05								
0	1718,67	1718,67	1753,04	1823,51	1823,51	1823,51	1934,75	1934,75	2067,48	2067,48	2226,67	2226,67	2409,48	2409,48	2631,63	2631,63	2910,84	2910,84								

x1: Norme garantie 1,1421(*) x2: Norme + possible tous les 2 ans
 (*) correspondant au niveau de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/03/2011 base 2004 CCT 2007

BARÈME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

applicable à partir du 1/02/2011

Coefficient multiplicateur d'indexation : 1,1421 (*)

MONTANTS AU COEFFICIENT CI - DESSOUS :

S.F. GAZELCO

-du forfait d'index ancien : 134,05

ANCIENNETÉ 1 EURO = 40,3399 FEB

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
	1,00	1,04	1,08	1,12	1,16	1,20	1,23	1,26	1,29	1,32	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,62
2,10	3262,27	3392,76	3523,25	3653,74	3784,23	3914,72	4012,59	4110,46	4208,33	4306,20	4404,06	4501,93	4599,80	4697,67	4795,54	4893,40	4958,65	5023,89	5089,14	5154,39	5219,63	5284,88
1,97	3060,32	3182,73	3305,14	3427,56	3549,97	3672,38	3764,19	3856,00	3947,81	4039,62	4131,43	4223,24	4315,05	4406,86	4498,67	4590,48	4651,69	4712,89	4774,10	4835,30	4896,51	4957,72
1,85	2873,90	2988,86	3103,82	3218,77	3333,73	3448,68	3534,90	3621,12	3707,34	3793,55	3879,77	3965,99	4052,20	4138,42	4224,64	4310,86	4368,33	4425,81	4483,29	4540,77	4598,25	4655,72
1,74	2703,02	2811,14	2919,26	3027,39	3135,51	3243,63	3324,72	3405,81	3486,90	3567,99	3649,08	3730,17	3811,26	3892,35	3973,44	4054,53	4108,60	4162,66	4216,72	4270,78	4324,84	4378,90
1,64	2547,68	2649,58	2751,49	2853,40	2955,31	3057,21	3133,64	3210,07	3286,50	3362,93	3439,36	3515,79	3592,22	3668,65	3745,09	3821,52	3872,47	3923,42	3974,38	4025,33	4076,28	4127,24
1,56	2423,40	2520,34	2617,27	2714,21	2811,14	2908,08	2980,78	3053,48	3126,19	3198,89	3271,59	3344,29	3416,99	3489,70	3562,40	3635,10	3683,57	3732,04	3780,50	3828,97	3877,44	3925,91
1,50	2330,19	2423,40	2516,61	2609,82	2703,02	2796,23	2866,14	2936,04	3005,95	3075,85	3145,76	3215,67	3285,57	3355,48	3425,38	3495,29	3541,89	3588,50	3635,10	3681,70	3728,31	3774,91
1,45	2252,52	2342,62	2432,72	2522,82	2612,92	2703,02	2770,60	2838,17	2905,75	2973,33	3040,90	3108,48	3176,05	3243,63	3311,20	3378,78	3423,83	3468,88	3513,93	3558,98	3604,03	3649,08
1,40	2174,85	2261,84	2348,83	2435,83	2522,82	2609,82	2675,06	2740,31	2805,55	2870,80	2936,04	3001,29	3066,53	3131,78	3197,02	3262,27	3305,77	3349,26	3392,76	3436,26	3479,75	3523,25
1,35	2097,17	2181,06	2264,95	2348,83	2432,72	2516,61	2579,52	2642,44	2705,35	2768,27	2831,18	2894,10	2957,01	3019,93	3082,84	3145,76	3187,70	3229,65	3271,59	3313,53	3355,48	3397,42
1,30	2019,50	2100,28	2181,06	2261,84	2342,62	2423,40	2483,99	2544,57	2605,16	2665,74	2726,33	2786,91	2847,50	2908,08	2968,67	3029,25	3069,64	3110,03	3150,42	3190,81	3231,20	3271,59
1,25	1941,83	2019,50	2097,17	2174,85	2252,52	2330,19	2388,45	2446,70	2504,96	2563,21	2621,47	2679,72	2737,98	2796,23	2854,49	2912,74	2951,58	2990,41	3029,25	3068,09	3106,92	3145,76
1,20	1864,15	1938,72	2013,29	2087,85	2162,42	2236,98	2292,91	2348,83	2404,76	2460,68	2516,61	2572,53	2628,46	2684,38	2740,31	2796,23	2833,51	2870,80	2908,08	2945,36	2982,65	3019,93
1,15	1786,48	1857,94	1929,40	2000,86	2072,32	2143,78	2197,37	2250,97	2304,56	2358,15	2411,75	2465,34	2518,94	2572,53	2626,13	2679,72	2715,45	2751,18	2786,91	2822,64	2858,37	2894,10
1,00	1553,46	1615,60	1677,74	1739,88	1802,02	1864,15	1910,76	1957,36	2003,97	2050,57	2097,17	2143,78	2190,38	2236,98	2283,59	2330,19	2361,26	2392,33	2423,40	2454,47	2485,54	2516,61

(*) Correspondant au niveau 1,1421 de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/03/2011 Basis - Base 2004 = 100

L'Explosion du journalisme. Des médias de masse à la masse de médias

Dans une langue claire et un style précis, **Ignacio Ramonet** propose également une réflexion critique sur les grands problèmes - insécurité informationnelle, perte de crédibilité, désinformation, concentrations, endogamie, manipulations - que connaissent aujourd'hui les médias. Il souligne la perte d'identité des journalistes professionnels confrontés à une mutation radicale de l'écosystème médiatique et à une précarisation générale de leurs conditions de travail.

L'Explosion du journalisme montre, enfin, comment les médias, fabricants par excellence de l'opinion publique, sont devenus, en raison de leurs propres dysfonctionnements, un authentique problème pour la démocratie. Cet ouvrage permet de comprendre le nouveau fonctionnement des médias à l'heure du numérique. En quelque sorte : « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les nouveaux médias en ligne et la crise de la presse ».

Ancien directeur du *Monde diplomatique* (1991-2008), Ignacio Ramonet est également président de l'association Mémoire des luttes, fondateur et président d'honneur d'Attac, fondateur du Forum Social Mondial et président de l'association internationale Media Watch Global.

Ignacio Ramonet, L'Explosion du journalisme. Des médias de masse à la masse des médias, Éd. Galilée, Paris, janvier 2011, 154 p., 17 €.

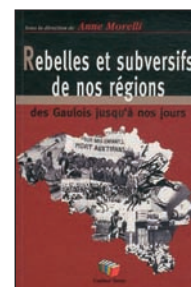


Rebelles et subversifs de nos régions. Des Gaulois jusqu'à nos jours.

Alors que règne dans notre pays un fatalisme généralisé face à des situations que la population n'appelle pas de ses vœux (que ce soit sur le plan économique, social, politique ou institutionnel), il est bon d'apprendre que des actions collectives ont déjà dans le passé modifié le cours de l'Histoire. De la « résistance » des Gaulois aux grèves qui ont engendré notre système de protection sociale, en passant par les révoltes paysannes, urbaines et la contestation religieuse, les exemples de rebellions contre le pouvoir du plus fort foisonnent. Dix-sept historiens, du Nord comme du Sud du pays, découvrent ces pages échappant à l'histoire officielle qui est toujours celle du pouvoir. Elles ne manqueront pas de servir d'inspiration à ceux qui refusent l'intolérable.

Anne Morelli est docteure en histoire et professeure à l'ULB.

Sous la direction de Anne Morelli, Rebelles et subversifs de nos régions. Des Gaulois jusqu'à nos jours, Éd. Couleur Livres, Charleroi, février 2011, 288 p., 24 €.



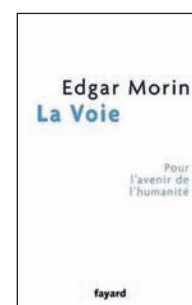
La Voie

Le vaisseau spatial Terre continue à toute vitesse sa course dans un processus à trois visages : mondialisation, occidentalisation, développement. Tout est désormais interdépendant, mais tout est en même temps séparé. L'unification techno-économique du globe s'accompagne de conflits ethniques, religieux, politiques, de convulsions économiques, de la dégradation de la biosphère, de la crise des civilisations traditionnelles mais aussi de la modernité. Une multiplicité de crises sont ainsi enchevêtrées dans la grande crise de l'humanité. Où nous conduit la voie suivie ? Vers un progrès ininterrompu ? Nous ne pouvons plus le croire. La mort de la pieuvre totalitaire a réveillé la pieuvre des fanatismes religieux et stimulé celle du capitalisme financier. Elles enserrant de plus en plus le monde de leurs tentacules. La diminution de la pauvreté se fait non seulement dans un accroissement de bien-être matériel, mais également dans un énorme accroissement de misère. Allons-nous vers des catastrophes en chaîne ? C'est ce qui paraît probable si nous ne parvenons pas à changer de voie.

Edgar Morin pose ici les jalons d'une « Voie » salutaire qui pourrait se dessiner par la conjonction de myriades de voies réformatrices et nous conduire à une métamorphose plus étonnante encore que celle qui a engendré les sociétés historiques à partir des sociétés archaïques de chasseurs-cueilleurs.

Edgar Morin est né à Paris en 1921. Directeur de recherches émérite au CNRS, penseur transdisciplinaire et indiscipliné, il est connu pour avoir conçu la « pensée complexe » dans son œuvre maîtresse, *La Méthode*. Il est l'auteur de très nombreux ouvrages de sociologie et de philosophie.

Edgar Morin, La Voie. Pour l'avenir de l'humanité. Éd. Fayard, Paris, janvier 2011, 320 p., 19 €.



Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle

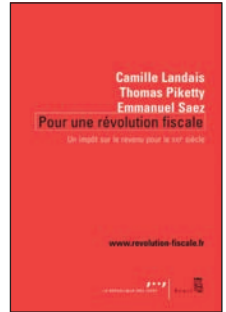
La fiscalité aujourd'hui est asphyxiée par sa complexité, son manque de transparence et l'accumulation de privilèges pour une minorité de contribuables ultra-riches. Mais on en reste trop souvent, en la matière, à des énoncés aussi vagues que stériles. Ce livre innove en proposant une critique d'ensemble du système fiscal français. Il démontre scientifiquement, pour la première fois, le caractère régressif de l'impôt (ce qui signifie que, tous prélèvements confondus, les taux d'imposition sont plus élevés pour les ménages les plus modestes et s'abaissent pour les plus riches). Pour cette raison, il fera date. Mais cette analyse au scalpel ne se contente pas de mettre au jour l'injustice du système. Elle plaide pour une révolution fiscale, chiffrée et opérationnelle, fondée sur trois principes : équité, progressivité réelle, démocratie. Ce livre contribue de manière décisive à l'édification d'une nouvelle critique sociale et se pose au centre du débat politique pour les années à venir. Pour la première fois dans le monde, un site Internet permet à chacun d'évaluer les propositions des auteurs et de concevoir une réforme www.revolution-fiscale.fr.

Camille Landais est chercheur au Stanford Institute.

Thomas Piketty est professeur à l'École d'économie de Paris et directeur d'études à l'EHESS. Il est notamment l'auteur des *Hauts Revenus en France au XX^e siècle*. Inégalités et redistributions, 1901-1998 (Grasset, 2001).

Emmanuel Saez est professeur d'économie à Berkeley.

Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle, Éd. Seuil, coll. La République des idées, Paris, janvier 2011, 133 p., 12 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'absurdité poussée à l'extrême :
« la bonne gouvernance »
- 4 / Dossier • La CGSP wallonne en campagne
« Penser alternatif, agir collectif »
- 6 / Opinion • Pacte de l'Euro : attention,
danger !
- 7 / Analyse • L'austérité pèse sur
le secteur public en Europe
- 8 / IRB • Pour une loi de financement
solidaire et équitable

Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Et maintenant, place à la Programmation
Sociale 2011-2012 !
- 10 / L'indexation n'a que du bon ! (article FGTB)
- 12 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

Internet : www.gazelco.be



 Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11